

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 61-414-1931 Affectations

n° 61-414-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mai 1931

Numéro JO

n° 414 du 31/05/1931

Date du numéro

31 mai 1931

### TEXTE INTÉGRAL

le commis principal Dubet (François-Paul), est affecté au bureau de visite du quai pour y remplir les fonctions de vérificateur, en remplacement de M. Faucilhon, appelé à d'autres fonctions. Le vérificateur Faucilhon (Georges), est affecté à la révision et chargé à ce titre des fonctions de comptable de la caisse des menues recettes au bureau central, en remplacement de M. Gaillardon, parti en congé. Le commis Bonifaci est affecté au bureau de la gare pour x remplir les fonctions de vérificateur, en remplacement de M. Dufaud, parti en congé. Les agents faisant fonctions de vérificateur auront droit à l'indemnité de fonction prévue par l'article 35 du décret du 20 juin 1928 : le commis Bonifaci à compter du 18 avri et le commis principal Dubet à compter du 11 mai 1931. Le vérificateur Faucilhon aura droit à l'indemnité prévue à l'article 5 de l'arrêté n° 198, du 22 mars 1931. à compter du 1er mai.